

Johann Jacob Frey : le faïencier qui aimait trop la porcelaine : deux essais d'implantation dans le Jura méridional

Autor(en): **Babey, Ursule**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Mitteilungsblatt / Keramik-Freunde der Schweiz = Revue des Amis Suisses de la Céramique = Rivista degli Amici Svizzeri della Ceramica**

Band (Jahr): - **(2010)**

Heft 123

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-395209>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JOHANN JACOB FREY

Le faïencier qui aimait trop la porcelaine – deux essais d’implantation dans le Jura méridional

de Ursule Babey

Introduction

Que reste-t-il d’un faïencier quand on a tout oublié? Généralement quelques objets à l’esthétique irréprochable, conservés par quelque musée ou collectionneur bien inspiré, touché par leur mystère. La postérité a, par exemple, retenu comme traits caractéristiques des productions de Frey son rose d’or lumineux et sa peinture impressionniste¹. Mais au-delà de la blancheur inaltérable de la glaçure, au cœur du tesson pourrait-on dire, se dissimule à la fois tout le savoir-faire technique de l’artisan et son sens de la beauté, mais également toute sa volonté à surmonter les aléas qui ont pu s’opposer à leur fabrication. A cet égard, la vie mouvementée de Johann Jacob Frey est exemplaire.

L’historiographie concernant le célèbre faïencier de Lenzbourg a déjà 120 ans. En effet, l’intérêt des historiens de l’art à son sujet est né à la fin du 19^e siècle, suite à la présentation, lors de l’exposition nationale de Zurich de 1883, de quelques pièces provenant de Lenzbourg dans sa rubrique «*Alte Kunst*»². Sa première biographie a été rédigée en 1910 par J. Keller-Ris, historien de Lenzbourg, s’appuyant sur des sources des archives de l’Etat de Berne, des documents émanant essentiellement du *Commerciennrat* concernant ses diverses tentatives de fabriquer de la faïence et de la porcelaine. Chaque décennie a ensuite vu avec régularité paraître des articles sur le sujet, enrichissant nos connaissances à propos de la vie et de l’œuvre de ce maître faïencier obnubilé sa vie durant par l’idée de produire de la porcelaine³. Mises à part quelques mentions ponctuelles de chercheurs en marge d’études plus générales⁴, il faut cependant admettre que les investigations consacrées uniquement à Frey ou à son œuvre se sont arrêtées avec les publications de R. Schnyder⁵.

Pour l’essentiel, les documents d’archives fondant les connaissances sur Johann Jacob Frey ont été publiés, outre ceux présentés par Keller-Ris déjà mentionnées, par W. A. Staehelin en 1947 (actes tirés des archives bernoises ou parus dans la feuille d’avis de Berne) et par S. Ducret en 1950 (avertissements et annonces publicitaires publiés dans le «Hoch-Obrigkeitchlich bewilligte Donnstag-Blatt» de Zurich). Les publications plus anciennes, comme il était d’usage à l’époque, ne mentionnent que rarement leurs sources, ce qui aboutit à un certain flottement et à quelques contradictions, notamment dans les dates des événements biographiques.

Malgré tous les efforts consentis par les différents chercheurs qui ont fouillé le sujet, beaucoup de zones d’ombre subsistent dans la biographie du faïencier Frey, une situation qui tient beaucoup au hasard des découvertes. Les quatre documents présentés dans le cadre du présent article arrivent à point nommé pour éclairer une période relativement méconnue et pourtant cruciale de la vie de Frey, celle située entre 1789 et 1807⁶.

Quatre documents inédits

La première paire de documents a été découverte fortuitement dans le fonds des Archives de l’ancien Evêché de Bâle, dans la liasse Bourgeois et habitants (résidents) de la seigneurie d’Ajoie⁷, lors d’une recherche sur les artisans de la terre cuite en Ajoie⁸. Le premier (Acte I) est une lettre adressée à Son Altesse le prince-évêque de Bâle⁹, vraisemblablement de la main de Johann Jacob Frey lui-même. Il est écrit à l’encre brune à la plume d’oie des

1 Stettler et Maurer 1953, p. 117.

2 Angst 1889, p. 243.

3 Voir bibliographie en fin d’article.

4 Galetti et al. 2000, Kulling 2001, Koelliker 2003, Boschetti-Maradi 2006.

5 Schnyder 1965, 1978 et 1980.

6 Je tiens à remercier ici Rudlof Schnyder et Erna Babey-Bregenzler pour leur aide à la relecture des transcriptions et des traductions, Anne Babey et Laetitia Macler pour les relectures du manuscrit, et Jean-Claude Chevalier pour l’ouverture des archives du Cornet, et René Koelliker pour la relecture du manuscrit et la mise à disposi-

tion de plusieurs clichés.

7 Archives de l’ancien évêché de Bâle (AAEB), B 183/4.

8 Cette recherche, menée par l’auteur du présent article et soutenue par la Société d’histoire de la Suisse romande, a débuté par un panorama général des potiers en Ajoie. Elle s’est développée en une thèse de doctorat en cours portant sur tous les artisans de la céramique en Ajoie aux 18^e et 19^e siècles, avec un point fort sur la faïencerie de Cornol (JU).

9 Joseph de Roggenbach à cette époque.

deux côtés d'un papier très fin, ce qui en complique singulièrement la lecture par la superposition des deux faces inscrites. La signature de Frey, «*Joh Jacob Frey*», termine le texte, ce qui porte à croire qu'il en est l'auteur. Il porte la date du 19 décembre 1789 (Fig. 1). Le deuxième document (Acte II), intitulé «*avertissement*», est plié dans le premier. Il n'est ni signé, ni daté, mais l'écriture manuscrite est semblable au premier acte. Il est par conséquent probable qu'il soit également de la main même de Frey.

Le second lot de documents provient des Archives départementales du Haut-Rhin à Colmar¹⁰. La présence de documents concernant le Jura méridional à cet endroit s'explique par le fait que l'ancien évêché de Bâle a été incorporé au département du Haut-Rhin entre 1800 et 1815 et que, par conséquent, la préfecture se trouvait à Colmar. Il s'agit également de deux manuscrits en langue allemande, un petit document daté de 1807 (Acte IV) plié dans un autre avertissement, plus grand, en format prérévolutionnaire (Acte III), ce qui prouve que ces deux actes ne sont pas contemporains. L'hypothèse la plus vraisemblable est que Frey a rédigé une série d'«*avertissements*» avant la Révolution et n'a utilisé l'exemplaire conservé à Colmar que plus tard. Le petit format est signé par une autre personne résidant à Crémises.

La transcription de ces documents est littérale ; ce choix est motivé par le fait qu'elle donne ainsi une meilleure idée du personnage, ces textes n'étant pas normalisés comme les annonces ou avertissements publiés dans les Feuilles d'avis de Berne ou de Zurich¹¹ et non manuscrits. Si l'on excepte les signatures sur ses poêles, il s'agit même des premiers manuscrits de Frey connus et publiés, car généralement ses demandes étaient relayées par les différents conseils auxquels il s'adressait et n'étaient par conséquent pas écrites de sa main. C'est la raison pour laquelle il est utile d'en donner une transcription la plus fidèle possible.

10 Archives Départementales du Haut-Rhin (ADHR), 9 M 1/2 F°97sq.

11 Staehelin 1947; Ducret 1950.

12 Note dans la marge. François Antoine Moser, travaille à la chancellerie dès le 15.11.1746 (AAEB, COD 103, fol. 105), de Porrentruy, adjoint aux archives et aux registres, brevet du 26.02.1763 (AAEB, COD 103, fol. 366), archiviste en 1784 (AAEB, COD 485, 30.04.1784), conseiller de la chambre des finances de S. A. et registrateur de la cour (AAEB, COD 486, 10.05.1785), id. en 1790 (AAEB ; COD 493, 12.11.1790).

Acte I: transcription

1789. 19 dec^{bris}

Elsgau: hintersesser acta

den 7. Januar 1790 geantwortet: das begehrt könne nicht statfinden A.Moser¹²

Ibro Hoch Fürstliche Durchlaucht :
Wollen meiner kühnheit Gnädiglich verzeihen,
das ich /als ein Fremder/ Hochdieselben, inbesondere
hiermit beunruhigen und berichten dürfen,
das wann alle die zu der porcellän, Englischer Erden,
Steinguth, pfeifen Erden, etc. gehörigen Matheriallien
so ich in Dero Durchlauchtigsten Profinz /und zwar mit
vieller Mühe und kösten endtecket/ und solche Landespro-
ducten stat eingeführt, müsste vergraben bleiben !
Es mich solcher massen dauern würde, so das /wann
Ibro Durchlaucht, weder solche Manufactur anlegen noch ein-
treten würden/ mich Eher/ und zwar aus besorgnis dessen/
würcklich/ in Ehrforster foller unterthänigkeit und gehorsamst
schuldigstem Respect vor dem Tron Ibro hoch fürstlich Durchlaucht
Nieder werfe, umb hochdiesselben, demüthigst und Bittlich zu
befragen,-- ob hochdiesselben mir an einem holtz-
Reichen, und von wegen den Glassaur und zu der porcellän-
Mas, und Schleif mühlen, Ein fließendes /zwar nur
zu einem Rad/ Wasser befindlichen ort zu fabriqation
gemeldter arbeit-Etwan ein Landgütlein zum Verkauf
und zur besitzung der Nachkommenen nach gewissen Terminen
zu bezahlen-verordern Lassen um zu der fabriqation
fölligen Einrichtung einen Vorstand von in circa 100
Louisdors umb einen B.l h.e. Procento mir aller Gnädigst
auszuleihen geruhen wolten!- Nicht zweiflend
das solchen gnädigsten vorstand nicht möglich were in
einer mir vorgesezten Zeit danckbahrlichst zu erstatten.

(2) Wan Ibro Hoch Fürstliche Durchlaucht, auch dieser meiner
Bitte zu gewehren nicht Endsprechen würden, so ist an
Hochdieselben dies meine :- 2^e Bittliche frage, namlich
ob Ibro H/ft Durchlaucht mir den Eintrit in Hochderoselber
Landschaft Gnädigst gestatten würden, und ob nach
Erlaubtem eintrit -Ibro H. f. l. ch. Durchlaucht wenigstens
zu einer Supscription Gnädigst zu verhelfen geruhen wolten,
durch welche verhoffendtlch /wenigstens möglich, zu einer
Suma zu gelangen dadurch ich mich in Hochderoselben Profinz
durch dieselbe /mit meine schpetiellen werckzeüen und Modellen
an Einer zu der fabriqation nöttighen und erforderlichen
Lage der zu und abführ da das holtz und andern nicht alzu-
weit davon Endtlegenen Matheriallien befindlich /Etab-
lieren:- und solche wahren verfertigen, könnte
so zu Caurmol weder je gemacht noch gemacht werden können/
namlich, aus Mangel der wissenschaften, derjenigen die in

*Caurnol fajencen fabricieren/-
Ihro Hoch Fürstliche Durchlaucht:-- an diesem Vortheil-
haften Etablissement ist es mir solchermassen gelegen, das ich
nicht ohnhin gekont Hochdieselben in diefster demuth
umb eine ohnverzöglige geneigte antwort azuflehen umb
damit ich mich darnach zu verhalten wiste;*

*in Erlangung
Job Jacob frej Porcelläne-
fabriquant-Cantons Bern
In Lenzburg*

*d. 19ten December
1789*

Acte I: traduction

[page 1] 19 décembre 1789

Ajoie: Actes concernant les résidants

Répondu le 7 janvier 1790: la demande ne peut avoir lieu, A. Moser

Votre altesse sérénissime,
Veuillez excuser mon audace avec indulgence
Surtout qu'en tant qu'étranger, je dois vous donner, par la présente, du souci et vous informer que quand j'ai découvert tous les matériaux convenables pour la porcelaine, la terre anglaise, la faïence fine, la terre de pipe, etc... dans la province de votre altesse, à vrai dire à grand peine et à grands frais, et (dire) que de tels produits du pays doivent rester enfouis au lieu d'être importés! Cela me chagrinerait tellement si, votre altesse, une telle manufacture n'est ni installée de toutes pièces ni ne s'installe, je me jette plutôt, et en vérité par souci de cela, avec une humilité pleine de révérence et le respect le plus responsable et soumis, devant le trône de votre haute altesse princière, pour demander très humblement et en suppliant à votre altesse, si votre altesse pouvait faire décréter pour moi un lieu pour la fabrication se trouvant dans un endroit riche en bois et en eau courante en effet seulement pour une roue à cause de la meule à glaçure et de la masse à porcelaine, peut-être un petit domaine à vendre et à payer pour la propriété des successeurs selon un contrat précis tous les aménagements pour la fabrication, vous vouliez daigner me prêter, avec la plus grande bienveillance, un prêt d'environ 100 louis d'or à faible taux d'intérêt! Ne doutant pas qu'il ne me serait pas possible de restituer un tel gracieux prêt dans un temps déterminé, avec la plus grande reconnaissance.

[page 2] Si ma demande n'était pas non plus conforme et que votre altesse s'y oppose, voici ma deuxième demande

à votre altesse, c'est-à-dire si votre altesse princière m'autorise l'entrée dans le territoire de son altesse, et si, après une entrée autorisée, votre haute altesse princière voudrait au moins daigner m'aider, par un effet de sa plus extrême indulgence, à obtenir une souscription, par laquelle, de façon publique, il me serait au moins possible de réunir une somme grâce à laquelle je m'établirais dans la province de votre altesse avec mes outils spéciaux et mes modèles dans un endroit nécessaire et requis pour la fabrication ne se trouvant pas trop loin des ressources en bois et des autres matériaux lointains, et pourrais apprêter ces marchandises, des choses qui n'ont jamais été et ne pourront jamais être faites à Cornol, je veux dire par manque de connaissances de ceux qui fabriquent des faïences à Cornol. Votre haute altesse princière, je tiens beaucoup à cet avantageux établissement que je ne peux sans cela implorer, avec la plus profonde humilité à l'égard de son altesse, une réponse sans retard et bienveillante, afin que je sache comment me comporter par la suite. Dans cette attente, Jean Jacques Frej, fabricant de porcelaine, à Lenzbourg, canton de Berne.».

La requête

Que sait-on de la vie de notre illustre artisan aux environs de la date de rédaction du premier acte présenté ici? Dans les années 1780, outre l'atelier de son frère, la ville de Lenzbourg compte plusieurs faïenceries. Jusqu'en 1798 en effet, l'Argovie, dont fait partie Lenzbourg, est un pays sujet bernois et le canton de Berne a beaucoup soutenu le développement économique de sa partie la plus industrialisée¹³. Il y a eu plusieurs fondations de faïenceries ou de poteries à Lenzbourg au 18^e siècle¹⁴: la fabrique Hünerwadel dès 1762¹⁵ ou 1763¹⁶, les ateliers de Johann Seiler (mort en 1798¹⁷), de Samuel Rohr et de Johann Baumann¹⁸. La faïencerie de Johann Jacob Frey à Lenzbourg «Vor dem nderen Tor» ne constitue donc pas un cas isolé et la concurrence est rude. Elle démarre son activité en 1774 à son retour de Montbéliard¹⁹ et durera jusqu'en 1796²⁰. Dès le début, Frey demande plusieurs fois, et d'abord avec un certain succès, de l'aide à sa ville et au Grand conseil bernois pour un soutien financier ou pour une protection contre

13 Dictionnaire historique de la Suisse.

14 Frei 1931, p. 139, 145, 154, 155.

15 Ducret 1950, p. 15.

16 Schnyder 1978, p. 7, 13.

17 Frei 1931, p. 155.

18 Stettler et Maurer 1953, p. 117.

19 Frei 1931, p. 145.

20 voir p. 39, note 73.

la concurrence, par exemple le 10 janvier 1775²¹ ou encore le 15 mai 1785, lorsque Frey sollicite un nouveau prêt auprès de la ville de Lenzbourg en contrepartie de la livraison d'un poêle²². Mais ce temps de grâce touche à sa fin en 1789, année où la majorité du *Commerciennrat* pense que Frey a donné la preuve qu'il est un chef de projet irréfléchi et écervelé, et lui refuse désormais son soutien²³. Le 18 février 1789, il reçoit tout de même encore six doublons neufs du Grand conseil bernois, en plus des 4000 livres reçues fin 1788²⁴. Or, on sait d'autre part qu'il participe régulièrement aux marchés en ville de Berne entre 1779 et 1794²⁵, ainsi qu'à ceux de Zurich, si l'on en croit les deux annonces parues dans le «Hoch-Obrigkeitchlich bewilligte Donnstag-Blatt» de Zurich des 18 juin et 24 septembre 1789. Il produit en outre de la faïence brune résistante au feu, ce qui semble une innovation dans sa panoplie²⁶. Où aurait-il donc pu travailler entre 1789 et 1796 s'il avait arrêté son entreprise à Lenzbourg?²⁷

L'intervention de Frey auprès du prince-évêque de Bâle, le 19 décembre 1789, arrive juste avant que les autorités bernoises ne prononcent contre lui le *Geldstag*²⁸, tombé le 13 mars de l'année suivante. Frey doit donc déjà sentir l'étau se resserrer autour de lui et on peut s'imaginer qu'une certaine anxiété légitime l'envahit. De plus, si on ignore où il habite au 30 décembre 1790, jour de l'ordre de saisie²⁹, on peut affirmer que quand il rédige sa requête au prince-évêque, il habite à Lenzbourg, puisqu'il signe «*Joh(ann) Jacob frej, (...) in*³⁰ *Lenzbourg*».

D'emblée, il justifie sa demande par le fait qu'il a trouvé sur le territoire du prince tous les matériaux propres à faire de la porcelaine, de la terre anglaise, de la faïence fine et de la terre de pipe, des ressources qu'il serait inimaginable de laisser enfouies, car cela constituerait un véritable gâchis à ses yeux ! Il lui faut donc pouvoir simplement s'établir près des gisements de matières premières, dans un endroit riche en bois, seul combustible envisagé, et à proximité d'un cours d'eau, afin d'actionner un moulin.

Si sa première demande devait ne pas être acceptée, il demande comme alternative, l'autorisation d'entrer dans l'Evêché pour pouvoir y faire une souscription pour réunir une somme afin de pouvoir s'établir à proximité des matériaux. On remarque qu'il tente le tout pour le tout, acculé qu'il est par les dettes. Le *Geldstag* tombera d'ailleurs peu de temps après la réponse négative de la chambre des finances du 7 janvier 1790³¹. Il reprendra ultérieurement par deux fois cette idée de trouver des investisseurs sous forme de société par actions pour lui assurer des fonds; sa première initiative se trouve dans

son avertissement du 14 juillet 1791³², une annonce qui restera sans succès et le poussera à faire une autre tentative dans un avertissement paru le 3 décembre 1796³³, mais qui restera également lettre morte. Il est intéressant de souligner que Frey est bien dans l'air de son temps, car d'autres faïenciers ont déjà tenté un tel accommodement avec des sociétaires bailleurs de fonds, après avoir créé leur propre entreprise. C'est par exemple le cas de Michel Neppel, qui constitue une société par actions pour sa manufacture de Sainte-Catherine en Savoie vers 1783³⁴. Le contexte économique change et il devient en effet difficile de rester à son compte si l'on veut survivre, voire s'agrandir. En revanche, une telle société constituerait un grand sacrifice pour Frey, dont le caractère indépendant est toujours relevé dans ses écrits: il précise en effet chaque fois qu'il le peut qu'il mettra son projet en œuvre avec une équipe très restreinte et qu'il sera le seul maître à bord.

Le dernier point de sa lettre concerne ses concurrents directs, déjà installés sur le territoire du prince-évêque de Bâle, à Cornol, depuis 1760. Il est au courant du monopole accordé à cette manufacture et pense pouvoir passer outre, parce qu'il sait fabriquer des produits supérieurs qui ne pourront jamais être fabriqués à Cornol selon lui, non par manque des ressources nécessaires, mais de connaissances.

21 Keller-Ris 1910, p. 152; Boschetti-Maradi 2006, p. 236.

22 Keller-Ris 1910, p. 153; Lehmann 1920, p. 106.

23 Boschetti-Maradi 2006, p. 237 reprend Keller-Ris 1910, p. 159.

24 Staehelin 1947, p. 115.

25 Staehelin 1947, p. 114; Ducret 1950, p. 180-185.

26 Messerli-Bolliger 1993.

27 Voir p. 39, note 73.

28 Terme juridique helvétique signifiant la faillite personnelle.

29 Ducret 1950, p. 180.

30 Et non pas "von" ou "aus".

31 Malgré d'intenses recherches dans le but de connaître les motifs de ce refus, nous n'avons malheureusement pas pu retrouver le détail de cette réponse.

32 Ducret 1950, pp. 83 et 176.

33 Ducret 1950, pp. 178-179.

34 Grandchamp 1976.

Acte II: transcription

Awertissement von Joh Jacob Frey in Lentzburg³⁵

Zu wissen sey hiermit-dass nachdem
Chimist der Minerallien und Porcelläne-Joh(ann) Jacob Frey,
Burger von Lentzburg Cantons Bern:
Fremde Länder durchgerejset und zum Nutzen seines geliebten
Vatterlandes auch folgende künste erlehret: namlich:-
Nachdem er sich in der fajencen, Pfeiffen Erden, Steinguth, altfranzösisch mit fritten gemachtes Porcellän, in allen Theillen perfectionieret hatte, und in Lion, Ennever, Raueng a Normandie, la Rauschelle, Nantes an Prettanien, Libourne bey Bourdos, Marsellie, in disen Stetten, als auch in Flandern, und Hollande, Eint und andern denen herren fabriquanten, //von welchen er durch seiner certificata die namen und geschlechte aufweisen kan// gewisse fehler, welche zimlich am aufwachs ihrer Manufacturen ver hinderlich wahren, zu erkennen gegeben: hat er sich in mehrere Stedte und Länder begeben, und sich mit allem fleiss auf die kunst des porcellän-machens geleet, die 4 wichtigen Stück, welche zu verfertigung desselben nothwendig namlich,-die Matteri, woraus die gemacht wirt, die kunst gefässe und allerhand andre Stück daraus zu bilden,-die farben womit es bemahlet wirdt! und das Brennte oder die wissenschaft, das feüer auf denjenigen grad zu bringen, der dazu erfordert wirdt, Erlehret hatte, begabe er sich in sein geliebtes Vatterland, in welchem er /zwar mit grossen kosten/ nicht allein nur in seiner Gnädigen Herren Landen sondern auch eint und anderer ortten mehr in der Nachbarschaft, Als in den Basler und Solothurnischen Gränzen, und anstossenden ortten mehr aufgesucht, und nicht nur die zu der fajencen, von welchen er kunstReiche mit porcellan farben und Gold verzierte ofenarbeit verfertigt! Item die zu Englischer porcellän, Steinguth und zu dem alten französischen mit fritten gemachtem porcellän gehörigen Matteredallien Erfunden!-Sondern auch alle diejenign //Matteredallien// aus welchen er kan das hartte, sowohl weis Glassiertes als unglarsirtes porcellän verfertigen, das von solcher Härte, kläre, durchsichtigkeit und feine mit solcher kunst im feüer zu mahlen, und einbrennung des Goldes, das selbige das jenigell in Einichen theillen// so in persien, Japan und China Erzeüget, übertreffen würde, mit solchem vorthail, den man von einer solchen Erfindung je Erhalten könnte, dadurch man das gemeine porcellän auf einen solchen fuss setzte, das es jedermans kauf würde, und als dan von dem Tribut so man den Indianern und selbst jenen Nachbaren für ihr porcellän, so wir nicht endbehren können, zu bezahlen endtlediget würden, auch wäre zu vermuthen das jenne diesem porcellän den vorzug gäben, wen ihnen bekant, das die güthe desselben jennes Schönheit und Eüsserlichen Zierrathen gleich komme, er versichert aus denen Matteredallien so er, in der Schweiz und angrenzenden ortten Endtcket, porcellän verfertigen zu können, von solchen Eigenschafftten, das demselben einen besondern vorzug ertheilen, besitzen und bestehn sole:-
1° In seiner schönen gestalt, zierlichem ansehen und güthen verhältniss
2° In seiner weissen farb, durchsichtigkeit, und steinartigen Consichtenz
3° Das es sehr heisse und sehr kalte dinge annehmme, wen sie wechselweise

hinein gegossen werden, ohne zu zerspringen:

4° Im feüer aushalte, ohne zu schmelzen.-

5° versichert, er, das dieses auf dem bruche in seiner angenehmen glänzenden weissen farb, und mehr andern Eigenschafftten, sowohl als das allerbeste in der welt bestehn soll!- Es verträgt wie gemeldt, die abwechslung der kälte und hitz und die Schüsseln von diesem porcellän können bey der flamme des weingeistes heiss gemacht werden, ohne zu zerspringen:-

wodurch dasselbe umb desto nützlicher wirdt, da man bey dessen gebrauch zugleich vür den üblen folgen des grünspans sicher ist, wovon das Silber geschir, wegen des zusatzes, den es gemeinlich hat, auch des daran oft befindlichen lothes, nie gänzlich rein gehalten werden kan, es were daher zu wünschen, das der gebrauch des porcelläns allgemeiner würde und der preis dieses köstlichen geschirs so herunder gesetzt werden könnte, das es jedermans kauf würde.-

Als nun erlder frey/ Eine Probe von allen gemeldten Eigenschafftten seynen HochWohlgebohrenen Gnädigen Herren verfertigt, hatten Hochdieselben ihme zwar einen beschuss zu schäncken geruhet mit bester versicherung, ihm in seiner unternemmung mit etwelchen Tausend LL auf eine hinlenglige Zeit, um einen kleinen wo aber gar keinen zins zu unterstützen, jedoch auf geleistete bürgschaft hin.- Weilln er aber zu dieser Bürgschaft nicht gelangen können, und er dessendwegen gehemmet, zu diesem Etablisement zu gelangen,-als hatt er gänzlich endtgeschlossen sich/ohnverzöglig/ an Eine Herrschaft wo aber Assosiiet welche verlangten, eine solche nützliche Manufactur in Flobr zu bringen zu Recomandieren, und zur besten versicherung Anofferiert er den unternemern Einer solchen Manufactur/zur Probelohne hülf von sonst dazu gehörigen künstleren, sondern er gantz allein mit etwelchen handlangern die keine kentnis von solchen sachen haben, mit seiner hand, die Probe zu machen namlich:

1° den veretablen Brenoffen die fajencen, Pfeiffen Erden, alt französisch mit fritten gemachtes porcellän, und Steinguth mit gutem erfolge darein brennen zu können lauf zu bauen !

2° den veretablen brennofen aufzubauen, das harte weisse porcellän darein zu brennen :-

3° Allerhand gefässe in ihren gestalten zu drehen:-

4° von allerhand grösse und fassonen pedestallen, samt Wasen oder Urnen, von welchen man vür ornemens oder zierathen von denen auch in Gärtten zu stellen gebräuchlich seind, zu machen:-

5° Modell oder formen zu machen, allerhand kunst gefässe daraus zu machen:-

6° Modelle oder formen zu machen, allerhand künstliche ofenarbeit von fajencen auch selbstn daraus zu formen!-

7° die Matteredallien zu allerhand porcellän, gleich als die zu Steinguth und Pfeiffen Erden also zu wehlen und zu tractieren, das die gefässe so daraus gemacht warden, in ihren gehörigen ortten in dem feüer als stehn, das man an selbigen kein verendrung wahr nemmen könne, sondern das solche ihre gehörigen klär und

35 Document plié dans celui daté de 1789, au revers:
«Awertissement von Joh. Jacob frey in Lentzburg».

farbe behalten:-

8° die farben mit solchem vortheil zu tractieren, das selbige in ihren gehörigen schmelzöfen, in einer Egalen hitze, die verlangten lebhaftheiten behalten:-

9° Figuren, Landschaften, so wohl als blumen Puquetes zu mahlen,

10° unterschiedliche zierrathen von allerhand Sortten Gold und Silber auf das porcellän zu verfertigen etc.

Versichert kan mann Warhaftig sein:- das er diese und mehr andre hauptpunckten bereit, allein mit seiner hand zu machen und als ohn felerhafte proben gerecht zu verfertigen im Stande sey:- Hiemit nicht zu besorgen, das eine Herrschaft beursachet würdelwie es sich schon deren Exemple zugetragen das sie /zur hülffe dessjennigen, der solches alles verstehen und allenfahls selbst zu machen können soltelbenöthiget, in der ferne noch jemand aufsuchen zu lassen, umb die noch mangelden vorteile, der Compositionen zum porcellän und des dazu gehörigen Brenofens und anderes mehr zu erlangen, welches oft den unternemern solcher Manufaktur, ein zeichen übelsten folgen:- Eine Manufaktur aber, welche durch jemand lder bereit sich dermassen auf die probe zu geben und betrieben würdel- ist sehr vortheilhaft, und einem Land nützlich, nicht nur allein wegen dem Mindern preis, welchen man wegen einer dazu bequemen lage, der zu und abfuhr, da das holtz und anderen nicht alzu weit entlegenen Matteriallien darauf setzen könnte, sondern weilln durch die arbeit sehr vielle kinder ihr Stücklein brods verdienen können, und dadurch den Eltren grosse Erleichrung verschaffet würde.

Acte II: traduction

Information de Jean Jacques Frey à Lenzbourg

Que l'on sache par la présente que Jean Jacques Frey, chimiste des minéraux et de la porcelaine, bourgeois de Lenzbourg, canton de Berne, après avoir traversé des pays étrangers et avoir appris les arts suivants pour l'utilité de sa chère patrie, à savoir:

Après s'être perfectionné dans toutes les parties des faïences, terres de pipes, faïence fine, ancienne porcelaine française faite avec de la fritte, et avoir appris dans les villes de Lyon, Nevers, Rouen en Normandie, La Rochelle, Nantes en Bretagne, Libourne près de Bordeaux, Marseille, aussi bien qu'en Flandres et en Hollande, des maîtres fabricants dont il peut montrer les noms et qualités par ses certificats, lui ont donné à apprendre quelles fautes constituent une entrave à l'épanouissement d'une manufacture; il s'est rendu dans plusieurs villes et pays et s'est mis le plus assidûment possible à l'art de la porcelaine: il a appris les 4 parties qui sont indispensables à sa confection, à savoir: les matériaux à partir desquels elle est faite, l'art d'en former des vases et toutes sortes d'autres pièces, les couleurs avec lesquelles cela est peint et la cuisson ou la connaissance de porter le feu au degré nécessaire. Il s'est

mis en devoir de chercher à ramasser dans sa chère patrie dans laquelle à vrai dire à grands frais non seulement dans le pays de Leurs Excellences mais également dans d'autres lieux des environs comme sur les frontières de Bâle ou de Soleure et dans des lieux voisins, et il a trouvé les matériaux non seulement propres à faire les faïences à partir desquels il a achevé des travaux de four artistiques décorés aux couleurs de porcelaine et à l'or, mais aussi de la porcelaine anglaise, de la faïence fine, mais également tous les matériaux desquels il peut apprêter l'ancienne porcelaine française frittée, la porcelaine dure comme la porcelaine glaçurée et non glaçurée, qui, pour ce qui est de la dureté, de la clarté, de la transparence et de la finesse, grâce à un artifice à broyer dans le feu, et à la cuisson de l'or, surpasserait dans chaque partie celle produite en Perse, au Japon et en Chine. Avec un tel avantage que l'on pourrait retirer d'une telle découverte, grâce à laquelle on mettrait la porcelaine commune sur un tel pied que chacun pourrait en acheter; et quand nous serons délivrés du tribut à payer aux Indiens et même à nos voisins pour leur porcelaine afin de ne pas en manquer, il y aurait aussi à supposer que l'on donnerait la priorité à cette porcelaine, quand on saura que la bonté, la beauté et la décoration extérieure lui seraient égales; il garantit de pouvoir fabriquer de la porcelaine à partir de ces matériaux, découverts en Suisse et dans des lieux avoisinants, d'une qualité qui lui donnerait la préférence sur les autres:

1° dans sa belle forme extérieure, dans son aspect décoré et dans son bon comportement

2° dans sa couleur blanche, sa transparence et sa consistance de la nature de la pierre

3° qu'elle supportera des choses très chaudes et très froides si on en changeait le contenu de façon soudaine

4° qu'elle supporte le feu sans fondre

5° il promet que celle-ci devra passer le test de la cassure dans sa couleur blanche agréablement brillante et d'autres propriétés, si bien qu'elle passera pour la meilleure du monde.

Elle supporte comme annoncé, le passage du froid au chaud et les récipients dans cette porcelaine peuvent être chauffés à la flamme de l'esprit de vin sans se briser.

Ce par quoi elle sera plus utile car on sera plus sûr par son usage pour les mauvaises suites du vert-de-gris, dont le récipient en argent, en raison de la composition qu'il a ordinairement, ne peut être maintenu propre entièrement. Il serait à espérer que l'usage de la porcelaine devienne plus général et que le prix de cette vaisselle coûteuse puisse être abaissé, afin que chacun puisse en acheter. Maintenant qu'il (Frey) fabrique un essai de toutes les sortes annoncées à Leurs Excellences, ces dernières l'on soumis à la critique avec leurs meilleures assurances et de

le soutenir dans son entreprise par quelques milliers de livres sur une longue durée avec peu ou pas d'intérêts, mais à condition de présenter une caution. Mais parce qu'il ne peut accéder à cette caution et qu'à cause de cela son établissement s'est vu ralenti, il a alors tout à fait décidé, sans grimacer, de recommander de faire fleurir une telle manufacture à une seigneurie qui exige des associés où elle serait utile à son épanouissement, et, pour meilleure garantie, il offre aux entrepreneurs d'une telle manufacture à l'essai, sans l'aide d'artistes appartenant à cet art, mais de faire cet essai tout seul avec quelques manœuvres qui n'ont aucune connaissance de telles choses, avec ses mains, c'est-à-dire:

1° Construire le véritable four pour y cuire avec succès les faïences, les terres de pipe, l'ancienne porcelaine française faite avec de la fritte et la faïence fine!

2° De construire le véritable four pour cuire la porcelaine dure blanche;

3° De tourner dans leur forme toutes sortes de récipients ;

4° De faire des piédestaux de toutes grandeurs et façons, ainsi que des vases ou des urnes que l'on pourra utiliser comme ornements ou comme décoration au jardin ;

5° De faire des modèles ou des moules pour faire toutes sortes de récipients artistiques;

6° De faire également seul des modèles ou des moules pour former toutes sortes de travaux artistiques cuits au four en faïence!

7° De choisir et d'extraire les matériaux aussi bien pour la porcelaine que pour la faïence fine et la terre de pipe, si bien que les récipients seront faits et cuits sur place, que l'on ne pourra s'apercevoir d'aucun changement tant dans la clarté que dans la couleur;

8° D'extraire les couleurs avec le même avantage que ceux qui obtiennent dans leurs propres fours de fusion, à température égale, la vivacité exigée;

9° De peindre des personnages, des paysages aussi bien que des bouquets de fleurs;

10° De confectionner différents décors de toutes sortes en or et argent sur la porcelaine, etc...

On peut être vraiment rassuré qu'il soit prêt à faire de ses mains cela et bien d'autres points essentiels et serait prêt à confectionner des épreuves appropriées sans défaut. Avec cela ne pas se préoccuper qu'une seigneurie aurait besoin de produire de l'aide pour celui-ci, comme il y en a déjà eu des exemples, (car) il comprend tout et devrait pouvoir faire tout lui-même, faire chercher quelqu'un au loin pour obtenir les avantages encore manquants de la composition pour la porcelaine et du four idoine, ce qui (est) un signe d'une fâcheuse conséquence pour entreprendre une telle manufacture. Une manufacture cependant, grâce à laquelle quelqu'un qui serait prêt à donner

des preuves et à être en activité, est très avantageuse et utile à un pays, pas seulement en raison d'un prix moindre que l'on pourrait obtenir à cause d'une situation confortable pour l'import-export, comme le bois et les autres matériaux ne se trouvent pas trop loin, mais aussi parce que beaucoup d'enfants pourront gagner leur petit morceau de pain grâce à ce travail, et qu'ainsi leurs parents seront grandement soulagés.».

L'avertissement

Ce deuxième document, intitulé «avertissement», diffère des autres avertissements déjà connus de Frey, ces derniers constituant en fait des annonces publicitaires insérées dans des feuilles d'avis, d'où leur caractère et leur forme plus normatifs. Le cas présenté ici consiste plutôt en une information, une description minutieuse de son parcours professionnel et de ses compétences techniques, présentées à l'appui de sa requête, afin d'obtenir quelque chose de précis. Il est curieux de constater qu'il ne s'adresse pas au prince spécifiquement, mais à toute personne susceptible de soutenir son entreprise.

La formation professionnelle de Frey

Ce document est plus riche dans son contenu que le précédent, notamment parce qu'il y parle de sa formation, un thème important chez Frey, car au début de sa carrière, on lui a souvent accordé des soutiens financiers sur la base de sa réputation d'artisan ayant beaucoup voyagé, par exemple en 1775, lorsque le conseil bernois répond à sa première demande, et en 1778, lorsque le conseil de Lenzbourg intercède en sa faveur en s'appuyant, outre qu'il est un bon père de famille, sur le fait qu'il a «*viele Jahre zur Erlernung der Fayence und Porcellainarbeit fremde Lande besucht*»³⁶. Or, les auteurs ne parlent que rarement de façon assurée de son parcours de formation, par manque de sources. En parcourant la littérature, on apprend que le jeune Johann Jacob serait parti en compagnonnage en 1762 à l'âge de dix-sept ans pour Paris selon Keller-Ris se fiant à une tradition qu'il avoue lui-même ne pouvoir prouver, où il aurait appris l'art de la faïence et de la porcelaine³⁷. Selon Nardin et Mauveaux, il aurait appris son art chez d'habiles maîtres tant en Suisse qu'en France, en Hollande et en Angleterre³⁸. De même, il ne serait pas allé directement à Paris, mais aurait séjourné dans le sud de l'Alsace et dans la principauté (de Bâle) pour élargir ses connaissances. Selon F. Schwab, il serait allé apprendre l'art de la faïence en France et dans le sud de l'Allemagne³⁹. S. Ducret propose un séjour à Aprey, basant cette hypothèse sur une

assiette en faïence signée Protais Pidoux à Aprey, mais peinte dans le style de Lenzbourg⁴⁰. Il se ravise quelques années plus tard, affirmant ignorer où était Frey entre 1762 et 1771⁴¹. W. Staehelin dit qu'il a fait son apprentissage en Suisse, en France, en Hollande, en Angleterre⁴² et Lesur et Tardy précisent qu'il a fait son apprentissage à Paris. Au cours de son voyage en France, il étudia la pâte de Sèvres», raison pour laquelle il voulut faire de la porcelaine à Lenzbourg. Enfin, B. Messerli-Bolliger affirme qu'il voyage en Hollande et en Angleterre sans préciser non plus d'où provient cette information⁴³.

Que dit Frey lui-même à ce sujet ? Qu'il a été formé dans tous les grands centres faïenciers français que sont Lyon, Nevers, Rouen, la Rochelle, Nantes, Libourne près de Bordeaux et Marseille, réalisant par là un véritable « Tour de France » de compagnonnage, complété par des séjours dans les Flandres et en Hollande. A aucun moment, en revanche, il ne fait allusion à un passage en Angleterre et comme sa liste de villes-étapes françaises est très exhaustive et qu'il voulait vraiment prouver qu'il était bien formé, on peut penser qu'il n'aurait pas omis de le dire. De même, il ne mentionne pas s'être arrêté dans l'évêché de Bâle, à Cornol par exemple, alors que cet argument aurait pu lui servir de passerelle pour s'introduire sur les terres de la principauté.

Le savoir-faire acquis au cours de ses pérégrinations compte tout ce qui est connu à l'époque au niveau des techniques céramiques: la faïence, la terre de pipe, la faïence fine, la porcelaine tendre française, la porcelaine anglaise et la porcelaine dure⁴⁴. Il se prévaut également de maîtriser les quatre étapes principales de la chaîne opératoire: la connaissance des matériaux (il s'intitule lui-même «chimiste des matériaux et de la porcelaine»), l'art de façonner la forme des vases, la maîtrise des couleurs d'ornementation et enfin la cuisson, ce qui fait de lui un maître complet dans tous les domaines de la céramique.

L'obsession de la porcelaine et la question des matières premières

Pour fabriquer ces différentes sortes de céramique, et particulièrement la porcelaine, il s'agit de trouver les matières premières adéquates et propres à chacune d'elles. Or, il prétend avoir trouvé sur le territoire suisse tous les matériaux nécessaires à ces divers types de céramique, y compris la porcelaine, notamment dans le canton de Berne et dans les régions voisines de Bâle et de Soleure. La première mention portée à la connaissance du public concernant la recherche des matières premières nécessaires à fabriquer de la porcelaine par Frey émane de

J. Keller-Ris citant un rapport du conseil du commerce bernois⁴⁵. Dans ce rapport de 1787 accompagnant sa demande de subside de 5000 livres, il précise qu'il a trouvé la terre à porcelaine, ainsi que les minéraux pour faire le vernis dans le canton (de Berne) à 20 lieues de Lenzbourg, d'autre part l'argile réfractaire pour faire les moules en partie dans le canton et en partie dans la Principauté (de Bâle). En ce qui concerne la terre kaolinique pure, propre à la réalisation de porcelaine, il est impossible que Frey en ait trouvé sur le territoire bernois, ni même ailleurs en Suisse, car cette argile fait totalement défaut, pour des raisons purement géologiques, sur tout le territoire helvétique actuel⁴⁶. Il y a bien des argiles riches en kaolinite et en illite en Suisse, mais elles sont toujours trop riches en oxyde de fer et contiennent généralement toujours un peu de calcaire. A moins que Frey ne soit tombé sur des poches d'argiles riches en kaolin qui accompagnent les formations du sidérolithique de façon ponctuelle et irrégulière, notamment dans la région de Moutier-Granges. Il est également possible d'obtenir de l'argile riche en kaolin en épurant les *Huppererden* de ses sables de quartz (argiles réfractaires à forte teneur en sable de quartz)⁴⁷. Pour la terre réfractaire, peut-être fait-il également allusion aux *Huppererden* ou au Bolus, des argiles de l'Eocène que l'on trouve dans la partie occidentale de la chaîne jurassienne, accessibles dans des affleurements sur le flanc des vallées comme celles de Moutier-Grandval ou de Tavannes, composées de sables de quartz très fins et de kaolin, parfois mêlées de divers oxydes qui leur confèrent une teinte variant du blanc au violet. Elles ne nécessitent pas de travail préparatoire. Leur point de fusion s'élevant à 1500°C⁴⁸, leurs qualités réfractaires ont été exploitées

36 Ducret 1950, p. 76.

37 Keller-Ris 1910, p. 150.

38 Nardin et Mauveaux 1910, p. 315, note 1 (Archives nationales de France, K 2238, Requêtes des 24 août 1771 et 13 octobre 1773).

39 Schwab 1921, p. 51.

40 Ducret 1950, p. 74.

41 Ducret 1982, p. 54.

42 Staehelin 1959, p. 9, citant Lesur et Tardy 1958, p. 440, mais ces derniers ne citent pas leurs sources.

43 Messerli-Bolliger 1993, p. 103.

44 Dès 1771 en tous cas, date de son acte de mariage à Montbéliard avec sa cousine Catherine Zurcher, il s'intitule lui-même «Porzellanmacher», tout comme sur l'acte de baptême de son premier enfant, Catherine Barbe, alors que l'acte de baptême de sa deuxième fille Anne Clémence, il est dit «Hafner und Porzellanfabriquant» (AMM, GG 31, 22.07.1771, 08.05.1772 et 27.09.1773).

45 Instructionenbuch des Commercienrates Nr. 7, S. 166-167, 29.03.1787, cité par Keller-Ris 1910, p. 160.

46 Kündig et de Quervain 1941, p. 156; Kündig et al. 1997, pp. 89-91.

47 Kündig et de Quervain 1941, p. 156.

48 Eramo 2005, p. 31.

dès le 18^e siècle. Certaines formations du sidérolithique sont connues et exploitées antérieurement à la demande de Frey de 1789, surtout le minerai de fer pour la sidérurgie et le sable de quartz pour les verreries. Un gisement de *Huppererden* est exploité entre Lengnau (BE) et Granges (SO) depuis 1776; dès 1787, ces mêmes argiles sont utilisées dans les verreries de la région⁴⁹. Frey pouvait être au courant de leur existence et poursuivre ses propres recherches empiriquement dans un secteur proche de la chaîne jurassienne, car les études géologiques systématiques du sidérolithique n'interviennent que beaucoup plus tard avec J. Thurmann (1832), A. Gressly (1838) et A. Quiquerez (1850)⁵⁰. Frey deviendrait donc une sorte de précurseur dans ce domaine. On ignore par ailleurs s'il était déjà passé par la chaîne jurassienne, par exemple entre 1757, lors de son *Wanderschaft*, et 1771, date de son mariage à Montbéliard. Dans un autre rapport daté du 2 janvier 1789, le conseil du commerce précise que l'approvisionnement en matières premières ne pourra pas se faire sans grands coûts et dangers, car la terre à porcelaine serait sortie furtivement («*heraus-schleichen*», sans autorisation) de la Principauté⁵¹. Il semble donc que ces matériaux gisent vers la frontière entre l'Evêché de Bâle et le canton de Berne, raison pour laquelle il adresse sa demande au prince-évêque pour se rapprocher des gisements qu'il vise. Il ne s'adresse à Son Altesse que deux ans après avoir commencé ses recherches de matières premières et aborde ce sujet d'emblée dans sa requête, ce qui nous montre bien son caractère entêté et qui n'a pas froid aux yeux. Visiblement, le prince n'a pas eu vent de ses recherches, malgré un réseau de surveillance via des gardes forestiers répartis sur tout le territoire; en tout cas, rien n'a été consigné dans les archives à ce sujet entre 1778 et 1789.

Cette prétention à vouloir absolument produire de la porcelaine à Lenzbourg date de 1775 déjà⁵². A nouveau en 1786, Frey sollicite un prêt de 30 louis d'or auprès du conseil de commerce pour la construction d'un four adéquat, mais comme il n'arrive pas à prouver qu'il fabrique de la véritable porcelaine, il ne reçoit que 8 louis d'or⁵³. Ses progrès ont dû se révéler foudroyants, car l'année suivante, le 7 mai 1787, sa porcelaine est jugée aussi bonne que la meilleure porcelaine européenne, à dire d'expert. Frey prétend alors avoir trouvé de la terre à porcelaine et à récipients réfractaires à environ 106 km (20 lieues) à la frontière avec l'Evêché de Bâle, et essayer de faire de la contrebande de terre provenant de l'Evêché de Bâle, ce qui est cher et dangereux⁵⁴. Le 29 février 1788, la commission restreinte du Commerzienrat rapporte que le four à porcelaine est prêt à Lenzbourg ainsi que les moules, mais par manque de fonds (4 à 5000 livres), Frey n'a ni ouvriers ni matières premières⁵⁵. De

plus, il manque de place pour installer un moulin, ainsi que d'un cours d'eau pour le mouvoir⁵⁶, exactement le contenu de sa demande au prince-évêque en 1789, sans compter la nécessité de trouver du bois, les trois ingrédients fondamentaux de son entreprise.

Plusieurs fois, il tente d'obtenir des fonds pour construire un four adéquat, amener les matériaux et payer les couleurs. Son but, fort louable, est de produire de la porcelaine de qualité à un prix abordable pour tous.

En fait, d'après cet avertissement, la seule matière première qui lui manque, c'est l'argent, raison pour laquelle il se lance avec enthousiasme dans un véritable plaidoyer en faveur de la porcelaine, empreint d'emphase, voire d'exagération. Il serait capable de surpasser les productions perses, japonaises et chinoises! Il ressemble un peu à l'avertissement paru dans le «Hoch-Obrigkeithlich bewilligte Donnerstag-Blatt» de Zurich du 14 juillet 1791 dans lequel il étale ses connaissances professionnelles ainsi que les possibilités de ressources en matières premières afin d'essayer d'appâter des hommes d'affaires, des investisseurs qui resteront sourds à ses appels. Il a vraiment de la suite dans les idées, puisqu'en 1796, il retente sa chance en cherchant à créer une société⁵⁷.

L'avertissement paru dans le «Hoch-Obrigkeithlich bewilligte Donnerstag-Blatt» de Zurich le 18 juin 1789 nous montre une fois encore à quel point Frey était enthousiaste à l'idée de pouvoir faire de la faïence; mais ce qui est surtout étrange, c'est qu'il s'engage face au public à lui amener à la foire d'automne des nouveaux produits tels que la porcelaine et la faïence fine. Or, la foire d'automne a lieu à la Saint-Martin, c'est-à-dire avant même que Frey ait envoyé sa requête au prince-évêque lui demandant de pouvoir s'établir dans son évêché pour y exploiter à ces fins les matériaux utiles qui s'y trouvent!

La décision de l'autorité compétente, le conseil aulique de la cour de Porrentruy, tombe le 7 janvier 1790: le conseil ne peut donner suite à la demande⁵⁸. La raison invoquée a sans doute été le monopole consenti à la faïencerie de Cornol. A moins que le conseil ait eu le loisir, dans le peu de temps qui sépare la demande de la réponse, de demander aux autorités bernoises ou à l'expert, le bailli bernois résidant à Lenzbourg Franz Rudolf von Wyss⁵⁹, leur avis sur cet artisan? Aucun courrier à ce sujet n'a été retrouvé.

Cette tentative ayant échoué, le déclin de ses affaires aboutit à la faillite, prononcée contre lui le 13 mars 1790 par le conseil de Lenzbourg. Tous ses biens sont vendus pour rembourser ses créanciers, la perte de ses outils de travail anéantissant toute chance de se redresser. Huit jours

plus tard, il demande un certificat de nationalité et s'en va tenter sa chance à l'étranger, mais on ne sait pas où. Keller-Ris suppose, se fiant à la tradition, qu'il va à Beromünster chez son confrère Andreas Dolder⁶⁰, ce qui est impossible puisque celui-ci a déménagé à Lucerne en 1778 déjà⁶¹. Cette question reste donc pour l'instant sans réponse.

Suite à un accommodement survenu en mars 1792, le Geltstag est levé⁶², mais les biens de sa mère, décédée cette même année⁶³, notamment la maison de « Unter dem Tor », sont mis aux enchères le 3 mars 1792⁶⁴. Il semble qu'il continue de travailler, puisqu'il vend désormais de la faïence fine, offerte sur le marché de Berne entre 1792 et 1794 seulement⁶⁵, ainsi qu'un poêle polychrome signé et daté 1792⁶⁶. (Les poêles sépia avec date 1792 et monogramme HIF sont, comme Karl Frei l'a déjà remarqué, travaux de Johann Jakob Fischer de Aarau)⁶⁷. Vraisemblablement utilise-t-il son propre four qui appartient maintenant à Hünerwadel⁶⁸. Mais malgré tout, il vit dans une grande détresse matérielle: fait significatif, sa femme reçoit un avertissement pour maraude⁶⁹. Sa dernière supplication à Berne reste sans succès⁷⁰. Pour se sortir de ce mauvais pas, Frey tente en 1794 de demander au petit conseil de Soleure l'autorisation d'établir une fabrique de porcelaine sur sol soleurois, ce qui lui est refusé⁷¹.

Son départ définitif de Lenzbourg doit intervenir juste après la conclusion d'un contrat avec Ludwig von Roll, signé le 9 juillet 1798⁷², en vertu duquel Frey devient

directeur de la faïencerie d'Aedermannsdorf. Mais ce répit est de courte durée, car, ne répondant pas au vœu de von Roll de produire de la faïence fine anglaise, il quitte cette entreprise avant 1800⁷³. Ce n'est donc qu'après son départ d'Aedermannsdorf que Frey a pu avoir l'idée de s'installer à Aegerten bei Wynau sur l'Aare (BE), où il achète une maison et construit un four⁷⁴. Après le décès de sa femme, le 7 mars 1804, il vend sa maison de Wynau⁷⁵.

Acte III: transcription

Avertissement N°376 [Page 1]

Chimist der Mineralien und Porcelläne J. Jacob Frey von Lenzburg. Thut Eurem hoch Ehrenden Publikum, oder jedem Liebhaber und beförderer Nülicher künste und Werke Ehrerbietigst zu wissen, dass nach dem er in fremden Landen die vier wichtigen Stück welche zu Verfertigung der ächten, oder Edlen Porcelläns, Nothwendig, nämlich, die Materie woraus die gemacht wirdt, die kunstgefässe und allerhand andre Stücke daraus zu bilden die farben womit es bemahlet wirdt. und das brennen oder die Wissenschaft das feuer auf denjenigen grad zu bringen der dazu erfordert wirdt!/: Erlebrnet hatte; Begab er sich in sein geliebtes Vatterland alwo er seine gnädigen herren dess täglichen Rathes in Bärn

49 www.museumgesellschaft.ch/ggeschichten/gg_grenchenberge.

50 Etage géologique de la fin de l'ère secondaire reposant sur le portlandien, défini pour la première fois par J. Thurmann en 1832. Il se caractérise par des dépôts hétérogènes (pisolithes, sables de quartz, argiles kaoliniques) en petits amas discontinus formant de petites poches piégées dans les calcaires portlandiens sous-jacents. Les argiles contiennent beaucoup de kaolin, mais sont la plupart du temps teintées d'oxydes de fer, sauf exception, comme à Matzendorf (SO), selon A. Quiquerez (1850, p. 23), où on peut trouver des sables et des argiles d'un blanc pur et ressemblant à du kaolin. Avec le plissement jurassien, le sidérolithique est accessible sur le flanc de certaines vallées, surtout celles de Moutier-Grandval, de Tavannes et de Delémont (Eramo 2005, p. 32, fig. 1).

51 Instructionenbuch des Commerzienrates W. S. 254, 02.01.1789, cité par Keller-Ris 1910, p. 163.

52 Ducret 1950, p. 75.

53 Boschetti-Maradi 2006, p. 236, reprend Keller-Ris 1910, p. 160 (AEB, Manual des Commerzienrates W5, 01.05.1786).

54 Boschetti-Maradi 2006, p. 237 reprend Keller-Ris 1910, pp. 159-161 et 163.

55 Le four à porcelaine est prêt en 1787 déjà, selon F. Schwab, afin de faire une première cuite tenant lieu de preuve qu'il pouvait produire de la porcelaine véritable (Schwab 1921, p. 51).

56 Ducret 1950, p. 79.

57 Hoch-Obrigkeitch bewilligte Donnerstag-Blatt de Zurich, 03.11.1796.58 Cet acte de décision du 7 janvier 1790 n'a pas été

retrouvé, ni dans les archives du conseil de la chambre, ni ailleurs.

59 Schnyder 1980, p. 48.

60 Keller-Ris 1910, p. 155.61 Lehmann 1920, p. 185.

62 Keller-Ris 1910, p. 155.

63 Keller-Ris 1910, p. 155.

64 Ducret 1950, p. 84.

65 Staehelin propose l'hypothèse d'y voir l'influence de Dolder (Staehelin 1947, p. 118).

66 Frei 1931, p. 148, pl. IX

67 Lehmann 1920, p. 186; Frei 1931, p. 149.

68 Frei 1931, p. 151.

69 Lehmann 1920, p. 186.

70 Ducret 1950, p. 85.

71 Koelliker 2003, p. 42-43, ne donne pas ses sources. Schwab 1927, p. 460-461 mentionnant le Solothurner Ratsmanual 1794, p. 161.

72 Vogt, Maggetti, Galetti 2000, p. 23 et note 39, se basant sur des actes d'archives soleuroises.

73 Schnyder 2008, p. 7. Une petite verseuse en imitation de faïence fine de Frey est illustrée in Schnyder 1988, fig. 92.

74 Et non dès 26.06.1798 comme l'affirment Boschetti-Maradi 2006, p. 237 à la suite de Keller-Ris 1910, pp. 156-157 et de Staehelin 1947, p. 117. Koelliker 2003, p. 41, reprend Ducret 1950, pp. 73-84.

75 Keller-Ris 1910, p. 157.

76 ADHR 9 M 1/2 F°97sq.

ein-Probe von Porcellän und Steinguth, verfertigt, auf welche hoch dieselben ihm zwar einen Beyschuss zu schänken geruhet, mit bester hoffnung ihm in seiner unternemung mit Etwelchen Tausend fl: auf fünfzehn oder zwanzig Jahre: ohne Zins:// zu unterstützen, jedoch auf bürgschaft hin! Weillen er aber zu solcher nicht gelangen können und ihm ohnmöglich wahr mitt Eigenkräften zu solchem Etablissement zu gelangen So hat er endschlossen sich an einer Herrschaft wo aber Societet, und wie oben verdeütet EE Publikum oder jedem Liebhaber desselben, der ein solch vortheilhafte und landes nützliche fabrig zu errichten begehren würde:// zu Recomandieren die herrn unternemmer oder Mittsteher, würde er [Page 2] zu einer Beruhigung:// die Zeügsame von den porcellän proben welche er seinen Gnädigen herrn fertigt:// das er selbige gemacht:// vorweisen, Er fertigt das Englische Steingut das es feuer hältig und dem Porecellain nach zu stehen komt.

3. ns Verfertigt er auch die weisse fajencen mit porcellainfarben, itm, mit gleichen farben und Gold verzirter offen arbeit, wie auch die feine kafebraune feuerhältige fajencen;

4. Erbauet er die dazu erforderlichen Brenöfen selbsten; als den ofen i(n) welchen besonder:// zu dem hartten ächtten Japanischen und teüttschen Porcellain, itm, den ofen vor das Englische Steingut, fajencen, Pfeifen Erden, und das weretable feuerhältige braune Fajencen darein zu brennen.

5tes Macht er auch selbsten Modelle zu allen verlangten fassonen von Waaren, auch Stattuen samt Wasen oder urnen von welchen man vor ornemens oder zierartten in Gärten stelt.

6tens drehet er auch selbsten allerhand gefässe nach verlangten gestalten.

7tens Wejss er mit solchem Vortheil Alle Matteriallien zu allerhand porcellain, so auch die zu Steingut und Pfeiffen Erden zu wählen und zu traktieren das die gefässe so daraus gemacht werden, in ihren gehörigen Orten im feuer stehn, das an selbigen keine Veränderungen zu befürchtern, sondern das solche Ihre gehörigen klähre und farben behaltten.

8tens Zeichnet und Malet er auch selbst sowohl pougetes als Landschaften, etc...etc...etc...

9tens die farben weiss er mit solchem Vortheil zu traktieren und einzuschmelzen dass sie alle Egal glänzend und lieblich heraus kommen.

[Page 3] Jederman kan versichert werden, das er gemelte und mehr andre hauzten (Hauptpunkten)^{76a}, bereit allein mit seiner hand zu machen und die proben gerecht zu verfertigen im Stande ist, also nicht zu besorgen

das man beursachet würde, wie es sich schon deren Exemple zu getragen:// das man zur hülfte dessjenigen der solches alles verstehn und den Jüngern // allenfalls:// die Lehre zu geben können sollte //: benöttiget in der färrne jemanden aufsuchen zu lassen um die mangelnden Vorthelle der Compositionen so auch der dazu gehörigen Brenöfen und anderes mehr zu Erlangen; welches oft ein Zeichen übelsten folgen; Eine Manufactur aber welche durch jemand //: der bereit sich dermassen auf die Probe zu geben und betrieben würde, ist sehr vortheilhaft und einem Land nützlich, nicht nur allein wegen minderm Preis welchen man wegen gutten Lagen der zu und abfuhr, da das holtz und andern nichtweit endtlegenen Matterialien darauf setzen könte, sondern weiln durch die arbeit sehr vielle kinder ihr Stük Brots verdienen können, und den Eltern Grosse Erleichtrung verschafet wirdt.

Acte III: traduction

«Information n°3

Jean Jacques Frey de Lenzburg, chimiste des minéraux et de la porcelaine, fait savoir à votre très respectable public ou à chaque amateur et porteur des arts appliqués et des œuvres avec le respect le plus extrême que, après avoir appris dans des pays étrangers les quatre étapes importantes qui sont nécessaires à la fabrication de la porcelaine vraie ou noble, c'est-à-dire les matériaux desquels elle est tirée, à former les récipients artistiques et toutes les autres pièces, les couleurs avec lesquelles elle est peinte et la cuisson ou la connaissance pour mener le feu à la température qu'elle exige; dans sa chère patrie, il s'est mis à fabriquer un essai de porcelaine et de faïence fine pour les gracieux seigneurs du Petit Conseil à Berne sur la foi duquel ces messieurs ont bien voulu le soutenir financièrement dans son entreprise avec quelques 1000 fl à quinze ou vingt ans sans intérêt, mais quand même sur garantie! Mais parce qu'il n'a pas pu réussir et qu'il était pour lui impossible de réussir un tel établissement avec ses seules ressources, il a ainsi décidé de se recommander à une seigneurie où, comme expliqué plus haut, le très respectable public ou chaque amoureux de cela qui désirerait établir une fabrique aussi avantageuse et utile au pays, puisse s'associer. Il rassurera les messieurs de l'entreprise ou les copropriétaires en (leur) présentant les objets des essais de porcelaine qu'il a lui-même fabriqués pour ces messieurs. Il fabrique la faïence fine anglaise pour qu'elle soit réfractaire et qu'elle ressemble le plus à la porcelaine.

3° Il fabrique également la faïence blanche avec les couleurs de la porcelaine, de même qu'un travail au four orné d'or et des mêmes couleurs, de même que la plus fine faïence brun café réfractaire.

4° Il construit lui-même les fours exigés pour cela aussi bien que le four dans lequel on cuit la vraie porcelaine dure japonaise et allemande, de même que le four pour cuire la faïence fine anglaise, la terre de pipe et la véritable faïence réfractaire brune.

5° Il fait aussi lui-même les modèles pour toutes les marchandises façonnées désirées, les statues aussi bien que les vases ou les urnes que l'on commande comme ornement ou comme décoration que l'on met dans les jardins.

6° Il tourne aussi lui-même toutes sortes de récipients selon le désir des gens.

7° Il sait choisir et extraire avec le même progrès tous les matériaux pour toute la porcelaine comme pour la faïence fine et la terre de pipe avec laquelle on fait les récipients, les placer dans le feu chacun à leur façon, afin qu'il n'y ait à craindre aucun changement, mais qu'au contraire chacun reçoive sa propre clarté et ses couleurs.

8° Il dessine et peint aussi lui-même aussi bien les bouquets que les paysages, etc...

9° Il sait extraire les couleurs et les faire fondre avec tel avantage qu'elles obtiennent toutes une égale brillance et sont très agréables à l'oeil.

Chacun peut être assuré qu'il est capable de faire seul de sa propre main les essais qu'on lui demande et beaucoup d'autres [points importants]^{76a}, il ne faut donc pas se préoccuper qu'il causerait des problèmes, comme cela s'est déjà souvent produit avec d'autres. Tout ceci aiderait celui qui comprend tout cela et les jeunes qui pourraient éventuellement en profiter pour faire un apprentissage, sans avoir besoin d'aller chez quelqu'un à l'étranger pour recevoir les connaissances nécessaires aux compositions ainsi qu'aux fours appropriés et beaucoup d'autres choses encore; ceci constitue souvent le signe d'une fâcheuse conséquence à venir; une manufacture cependant qui, grâce à quelqu'un qui soit prêt à se donner aux essais et à la bonne marche d'une telle manière, c'est très avantageux et utile à un pays, non seulement à cause d'un prix bas qu'on peut obtenir à cause de la bonne situation pas trop loin des ressources, puisque le bois et les autres matériaux de peu d'importance pourraient se trouver sur place, mais encore grâce au travail, beaucoup d'enfants pourraient gagner leur petit bout de pain et procurer beaucoup de soulagement aux parents».

Si l'«avertissement» trouvé aux AAEB et présenté plus haut est non numéroté, et que celui-ci porte le numéro trois, il a donc dû exister un autre avertissement qui reste à trouver... Mais le contenu reste grosso modo le même

pour les deux documents: une présentation de ses capacités en même temps que la mise en exergue de ses motivations. En réalité un texte standard certainement écrit à l'avance sans que Frey ait en tête exactement le personnage auquel son message est adressé.

La vie aventureuse de Frey se poursuit. L'hypothèse d'une installation ultérieure à Crémines où habitait son fils faïencier-potier Markus depuis 1810 en tout cas⁷⁷, plutôt qu'à Grandval où son second fils potier, Gottlieb, se marie en 1814⁷⁸, est corroborée par le second document de Colmar. Mais comme nous le verrons par la suite, la date de ce déménagement est encore plus précoce que celle présumée jusqu'ici.

Acte IV: transcription

(complément à l'information plié dans l'Acte III) [Page 1]

*Weiln nun gemeldtem frey
sein anerböhrener fleiss ihme nicht er-
laubt seine Zeit in der Wält ver-
gebenes zu zubringen sondern
Immer beflissen ist E. H. E. Hd.
Publikum Etwas nützliches zu
endteken, wissend zu machen, und da-
rein zu Arbeiten, -,
Als Bittet er demüthigst um Ver-
zeihung seiner genommenen Kühnheit,
das er hochdieselben so ohnverhoffet
beunruhigen und berichten dürfen,
das seith einem Jahr er auch hier und
alle die so wohl zur braunen feuer-
hälttigen als weissen fajencen,
Pffeyfen: Erden, Englisch Steingut,
zu allerhand Porcellain gehörigen
Matteriallien ausfündig gemacht,
und davon die Proben verfertiget
Nach welcher Forweisung hatte er hoff-
nung durch Herrn Mejer in Münster
in der zerstörten bey dem schloss befeind-
lich alten kirchen zu einem Etabliss-
ement zu gelangen, Herrn Pfarherrn
zu Müster aber der mit Herrn Mejer
die Kirchen gekauft, wolte sein Antheil
dem Herrn Mejer nicht verkaufen.
Man adressierte ihne an Herrn Guber-
neur Rossel in Delsperg, welcher*

76a cf. l'avertissement de 1791. Ducret 1950, p. 177.

77 Koelliker 2003, p. 43.

78 Keller-Ris 1910, p. 159.

ihme bis dato noch /: zu einem Etablissement zu gelangen:/ Hofnung machte, Es sey durch ihne als Einziger unternehmer dessen wo aber mit compagnie. Weille ihme /: dem Frej:/ aber ohnmöglich in seinen eigenen Kösten-solcher Massen zu verbleiben und sich beschwerten, so Verneme er das auch wirklich das Schloss zu Münster im verkauf sej; wan die-jenigen welche dasselbe kaufen würden sich zu solchem Etablissement zu verstehn geliebten, so were mit ohn gefehr 250 Louj : dors möglich, in und bej dem Schloss alles //: aussert einer Wässernen Maass und glassauer Mü: // was zur fabricierung nothwendig anzuschaffen; und den anfang zu machen. Er hat dem Herrn Rossell in Delsperg aus den bej Münster endtekten Productten ein Par Stücklein Porcellain //: welche aber aus Mangel dess dazu gehörigen Brenofens an bisquitt übergeben welche er //: Herr Roussel // gesinnet hoch denenselben zur Untersuchung mit nach Kullmar zu nemmen. Frej wünschte bej der Zurük ankunft des Herrn Roussel zu vernemmen das die nun, neu endtekten Matteliallen man dem HE Hld. Publikum zu Nutz machen wollte widrigen Falls Bittet er in ehrforchtes foller unterthänigkeit und gehorsamst schuldigstem Respect Vor die Endtekung der Producten gehabtten kösten einer gnädigst beliebigen Steür damit dadurch seine Rejse weiteres fortsetzen zu können//: N. B.: dass der Frej nebst andrer Erfindungen auch auf dem Wäg zu wiederhärstellung der alten Glasmalerej gekommen, kan er auf begehren mit proben beweisen, nur zur gänzlichen lebhaftigkeit derselben zu gelangen fehlet es ihme nur noch an etwas geldtes.- Solte er von hochdenselben Ein Antwort erlangen so ist sein Adressen An J. J. Frej Chimist A Porcellain etc...etc...etc...in Cremine Abzulegen bej Herrn Goba Mejer in Cremine Bej Münster grefelden Den 4. Maj 1807

Acte IV: traduction

«Du fait de sa nature laborieuse, le susnommé Frey ne peut se permettre de passer son temps à ne rien faire, mais il est toujours empressé auprès de son très respectable public et de lui faire découvrir des choses utiles et de le lui faire connaître, et de travailler dans ce but. C'est pourquoi il demande pardon avec humilité pour sa hardiesse, d'avoir pu rendre compte à ces messieurs de façon inattendue et de les avoir dérangés. Depuis une année, il a découvert ici tous les matériaux nécessaires aussi bien pour la faïence réfractaire brune que pour la faïence blanche, la terre de pipe, la faïence fine anglaise et la porcelaine, et en a fait des essais. Après les avoir présentés, il avait l'espoir d'obtenir par M. le maire de Moutier⁷⁹ de pouvoir s'établir dans l'ancienne église détruite par les ennemis⁸⁰ et qui se trouve près du château. Mais M. le pasteur de Moutier qui a acheté l'église avec le maire⁸¹, ne voulait pas vendre sa part à M. le maire⁸². On l'adressa donc à M. le gouverneur Rossel⁸³ de Delémont, qui lui a donné l'espoir de trouver un établissement jusqu'à cette date comme entrepreneur indépendant moyennant quelques aides. Comme il lui est impossible de supporter de tels frais à sa charge, il a appris que le château de Moutier⁸⁴ était vraiment à vendre; si ceux qui voulaient l'acheter, pouvaient au moins se mettre d'accord, alors il serait possible de l'aménager pour environ 250 louis d'or. Dans et à côté du château, tout serait à disposition, sauf un moulin à préparer la masse et la glaçure fonctionnant à l'eau qu'il faudrait créer pour commencer. Il a envoyé à M. Rossel à Delémont quelques échantillons de porcelaine faite avec les produits qu'il a découverts près de Moutier, mais ces derniers, par manque d'un four approprié, ont été fournis à l'état de biscuit; il les a donné à M. Roussel qui a bien voulu les emmener à Colmar pour examen. Frey voulait apprendre lors du retour de Monsieur Roussel que les matériaux qu'il avait découverts dernièrement voulaient être utiles à l'honorable public. Dans le cas contraire, il demande avec la plus extrême soumission et avec le respect le plus obéissant d'obtenir selon leur bon vouloir les taxes qu'ils ont prélevées avant la découverte de ce produit, afin de pouvoir continuer ses recherches.

N. B.: il peut prouver que Frey, à côté d'autres inventions, a réintroduit l'ancienne peinture sur verre, mais pour la rendre vraiment vivante, il aurait besoin de quelque argent. Si le préfet⁸⁵ veut bien lui donner réponse⁸⁶, voici son adresse: A(n) J. J. Frey, chimiste de la porcelaine etc... à Crémines. A déposer chez M. Goba, maire⁸⁷ à Crémines⁸⁸.

(Fait) à Moûtier-Grandval, le 14 mai 1807.»

Cet acte daté est assez difficile à attribuer. Son format

= Von der Fruchtbarkeit der Producten gr =
 = habten köstern Fein geädigt Solirbielstein
 Jernit Jodinef. ~~Prin~~ Kräfte Wittnes
 fortsetzen zu können. ||:

Ad. II: Daß der frey Herbändere Gesinn =
 = unger auf dem durch die zu d. d. =
 = Herstellung der alten Glastmalerey
 erkommen kann er auf beyden mit
 Proben bekräftigen, Nur zur gänztlichen
 Befestigung der selben zu gelangen
 selbst in dem nur auf den Absatz
 geldesten ———— solten Vorzusehen
 in antwortung sei sein ad. d. d.

a, zu. frey Chemist.
 G Porcellain. & L in Cremine
 abzulegen bey Herrn Goba
 Meyer, in Cremine
 Trümmer gesehiden

14^{ten} May.
 1807.

Fig. 2: Dernière page du complément daté de Crémises le 14 mai 1807 (ADHR 9 M 1/2 F°97 sq. ; Photo: U. Babey).

ainsi que la graphie du texte le distinguent de l'Acte III, tant au niveau de la chronologie de la rédaction que du scripteur lui-même qui parle de Frey à la troisième personne (Fig. 2)⁸⁹. Il s'agit donc certainement d'une autre main que de celle de Frey. Qui donc l'a écrit? Il pourrait s'agir du maire Gobat lui-même, un personnage bien placé dans l'administration régionale pour apporter un véritable soutien à l'entreprise de Frey, mais alors, pourquoi rédige-t-il ce texte en allemand? La plupart de la correspondance préfectorale est écrite en français à cette époque et les autres actes du maire Gobat sont également toujours en français. L'hypothèse la plus probable est que Frey ait dicté lui-même cette missive d'accompagnement.

Quant au contenu, il nous apprend que Frey, ayant découvert dans les environs de Moutier tous les matériaux propres à faire de la porcelaine et de la faïence fine, comme nous l'avions suggéré pour les deux premiers documents de 1789, il souhaite s'établir à Moutier, dans les anciens bâtiments de la collégiale de Moutier-Grandval ou dans ses environs proches, le château de la ville (Fig. 3). Ce projet cependant semble déplaire à une partie au moins des copropriétaires de l'époque. Lors de la vente comme bien national en 1798, trois personnes avaient en effet souscrit à cet achat: le pasteur et le maire Moschard ainsi que le médecin de Bienne Théodore Schaffter. Tous trois étaient membres d'une société de défense des intérêts locaux et avaient racheté plusieurs hauts lieux de l'histoire prévôtale afin qu'ils ne tombent en mains étrangères⁹⁰. Le document ne fait plus allusion au troisième propriétaire, Schaffter, qui a donc peut-être

entre-temps revendu sa part? Quoiqu'il en soit, le pasteur Moschard ne souhaite visiblement pas voir l'ancienne collégiale, même ruinée depuis plus de trois siècles, transformée en manufacture de porcelaine. Mais d'autres problèmes pèsent sur le projet de Frey: outre le fait qu'il n'a pas d'argent, il lui faut également un moulin actionné par l'eau et qui reste à construire (peut-être a-t-il envisagé d'exploiter les deux sources d'eau voûtées proches de l'église et alimentant une fontaine⁹¹?).



Fig. 3: L'église collégiale de Moutier-Grandval en ruine. Calotype d'Edouard Quiquerez, avant 1859, extrait d'un manuscrit de son père Auguste (Monuments de l'ancien Evêché de Bâle. Eglises, 1853-1876). Universitätsbibliothek Basel, Mscr. H.1.23.).

79 A cette époque le maire de Moutier (BE) est Jean-Henri Moschard (1759-1832), médecin, président du conseil d'administration provisoire de la Prévôté de Moutier-Grandval, membre du conseil d'arrondissement, propriétaire et rentier, maire de Moutier sous le Consulat et l'Empire (ADHR, 2 M 37; Frêne 1993).

80 Il s'agit donc de l'ancienne collégiale de Moutier-Grandval, détruite à la Réforme et laissée en grande partie ruinée jusqu'à sa démolition en 1859. Ses dépendances sont constituées d'un grenier, jardin et verger joignant et contigus avec deux sources d'eau voûtées (Kohler 1873, p.98).

81 Il s'agit de Charles-Henri Moschard (1748-1830), pasteur pendant 61 ans à Moutier (Pierrehumbert 1984, p. 157).

82 L'ancienne collégiale de Moutier-Grandval, dans un état de ruine avancé, a été vendue comme bien national le 27 Germinal an VI (16.03.1798) et achetée à parts égales par trois bourgeois de Moutier, Jean-Henri Moschard, Charles-Henri Moschard et Charles-Théodore Schaffter; ce dernier était médecin à Bienne. Le même jour ils achètent également une grange avec deux écuries de chaque côté et un verger joignant près du château.

83 François Augustin Roussel (1756-?), avocat, président de l'administration centrale, procureur général syndic et commissaire du département du Mont-Terrible, juge au tribunal civil de Delémont (Bandelier 1980, p. 21—22; Frêne 1993, p. 597). Sa

fonction à l'époque napoléonienne est inconnue. Le sous-préfet de Delémont entre 1800 et 1813 est Jean-Baptiste Holtz de Rouffach.

84 Il s'agit d'un bâtiment sis près de l'ancienne église St. Germain qui servait à loger les membres du chapitre lors de leur passage à Moutier. Une grange en bon état y était attenante (Morel 1813, p. 308). Les bâtiments de la collégiale, de l'église St. Germain et du château sont voisins.

85 En 1807, le préfet du Département du Haut-Rhin est le baron Félix Desportes.

86 Aucune réponse de la préfecture n'a pu être trouvée. Le 14 juillet 1807, le préfet demande au sous-préfet de Delémont la liasse des partages de la Prévôté de Moutier-Grandval et d'Erguel (ADHR, 1 M 18a, n° 378), mais sans préciser dans quel but.

87 «Meÿer» n'est pas un patronyme attesté à Crémines avant le 20e siècle. Par contre, les maires qui se succèdent se nomment tous Gobat et signent toujours «Gobat, maire», d'où la traduction proposée.

88 Le maire de Crémines en 1807 est Jacob Gobat, (1759-1843), notaire, membre du conseil d'administration de la Prévôté et juge de paix (ADHR, 2 M 37; Frêne 1993, pp. 463-464).

89 Cette dernière remarque est à nuancer, car Frey parle également de lui à la troisième personne dans ses avertissements.



Fig. 4a et b: Tasse de forme cylindrique en faïence stannifère blanche. (Coll. particulière. Moutier. Photo: R. Koelliker).

Une autre indication capitale réside dans la date d'établissement de Frey à Crémines: en effet, dans ce dernier document, daté de 1807, il est dit que Frey habite à Crémines depuis une année déjà, ce qui repousse la date de son apparition dans cette localité de plusieurs années. Il serait donc resté dans cette localité au moins entre 1806 et 1816 lorsqu'il apparaît sur la liste des pauvres de Crémines⁹², un laps de temps largement suffisant pour transformer et adapter un four de potier pour produire, par exemple de la faïence. Rappelons ici que trois pièces en faïence stannifère signées «Crémines» ou «C.R.M.» sont actuellement connues: une tasse⁹³ (Fig. 4a et b), une assiette⁹⁴ (Fig. 5a et b) et un plat à barbe⁹⁵ (Fig. 6a et b).

La tasse est ornée de fleurs dans un style un peu baroque qui se rapproche des bouquets connus de Frey, tout comme l'assiette du Musée Jurassien de Delémont (Fig. 5a et b), présentant un bouquet très ondulant, un mouvement renforcé par l'effet d'une cuisson trop forte qui a laissé l'émail couler légèrement. Une tulipe rouge assez typique du répertoire de Frey forme le cœur de cette composition florale. Il est à noter que de petits rameaux fleuris sont également peints sur le revers de cette assiette.

Conclusion

Malgré plusieurs sursauts d'énergie pour mener à bien son projet de manufacture de porcelaine, corroboré maintenant par plusieurs documents, le destin s'est acharné contre Frey. Ses rêves d'expansion de la porcelaine ne l'ont menés nulle part. A une date que l'on peut situer entre 1816 et 1817 et pour une raison inconnue, il semble quit-

ter Crémines, puisqu'il meurt pauvre à Yverdon en octobre 1817⁹⁶, ouvrier du poëlier Ingold⁹⁷. Sa malle est réclamée à Cornol, par le bureau de l'hôpital de Lenzbourg, démarche dont il reste un protocole⁹⁸, ce qui laisse supposer une dernière tentative de travailler, malgré son âge avancé, à la faïencerie ajoulote⁹⁹.

Ces quatre textes soulignent bien le caractère tout à fait original du faïencier de Lenzbourg. Il a toujours cherché à se distancer de ses concurrents en prétendant faire ce que les autres ne faisaient pas: de la porcelaine, son but étant de la faire tout seul, avec seulement quelques manœuvres pour l'aider et d'en inonder le marché avec des prix populaires. L'idée de la démocratisation de la porcelaine semble assez pionnière, voire révolutionnaire, car cette céramique reste à cette époque inaccessible à la majorité de la population de la région. Elle est fortement ancrée dans son esprit et revient aussi bien dans ses publicités que dans les requêtes présentées dans le cadre de cet article. Mais sa motivation ne semble pas uniquement philanthropique: s'il voit loin et grand, c'est que cela lui garantirait un vaste champ de chalandise! Notons au passage qu'en Suisse, il n'y avait plus qu'une seule entreprise qui fabriquait à cette époque encore de la porcelaine: Nyon. Mais s'il n'était pas pionnier pour ce qui est du matériau, il l'était dans sa volonté inflexible de populariser ce produit.

90 Suratteau 1965, p. 739.

91 Kohler 1873, p. 98.

92 Koelliker 2003, p. 42, archives communales Crémines.

93 Collection particulière. Publiée dans Koelliker 2003.

94 Collection privée. Dépôt au Musée jurassien d'art et d'histoire, Delémont, n° MJ 2004.110.

95 Musée historique, Berne, n° 18621.



Fig. 5a et b: Assiette à six lobes en faïence stannifère blanche orné de bouquets et signée « Cremine » au revers. (Collection privée, dépôt au Musée jurassien d'art et d'histoire, Delémont, n°2004.110; Photo: U. Babey, avec l'aimable autorisation de M. René Koelliker, Moutier).



Fig. 6a et b: Plat à barbe signé « C.R.M » conservé au Musée historique de Berne, recto et verso (Inv. 18621; Photo. Stefan Rebsamen).

Une autre originalité de Frey est qu'il a été un des rares exemples de faïencier propriétaire de sa faïencerie d'un bout à l'autre de sa carrière, avec toutes les conséquences fâcheuses qu'il a dû subir en raison de ce statut.

En fin de compte, ces quatre documents comblent certaines lacunes dans la biographie de Johann Jacob Frey pour une période pour laquelle on connaissait peu de détails. Bien sûr, il reste des zones d'ombre dans sa biographie, mais ces deux pièces manuscrites nous donnent des informations de première main relatives à sa for-

mation et synthétisent ses vastes (ou prétendues telles) connaissances professionnelles. De fait, on ne connaît pas de pièces en faïence fine ou en porcelaine signées ou attribuables à Frey, bien qu'il prétende savoir faire toutes les sortes de céramique. On ne connaît pour l'instant que des récipients et des poêles en faïence stannifère.

Sources

Archives de l'ancien Evêché de Bâle (AAEB), Porrentruy

- B 134/1: Affaires concernant les mines en général (1569-1780)
- B 183/4: Ajoie, Bourgeois et habitants
- B 190/2: Délits de chasse, de bois et de pêche (19.05.1759-29.06.1790)
- B 190/3: Rapports des forestiers (1769-30.09.1791)
- B 190/5: Affaires forestières dans le bailliage de Delémont (29.11.1582-21.03.1792)
- B 190/6: Affaires forestières dans le bailliage de Delémont (22.11.1717-27.09.1788)
- B 190/7: Affaires forestières dans les seigneuries de Delémont et de Moutier-Grandval (1589-1791)
- COD 518: Décisions de la chambre des finances
- COD 519: Décisions de la chambre des finances
- COD 530: Décisions de la chambre des finances
- Audiences seigneuriales, 1789-1790
- RR 2: Délibérations du conseil intime du prince-évêque (02.01.1790-19.12.1790)

Archives départementales du Haut-Rhin (ADHR), Colmar

- 4 K 14: Arrêtés du préfet (16.12.1806-20.10.1807)
- 1 M 18a: Courrier au départ de la préfecture (1801-1811)
- 2 M 37: Personnel administratif. Renouvellement périodique des maires et adjoints nommés et élus (1807)
- 9 M 1 / 2 F°97 sq.: Industrie. Publications (1807-1869)
- O suppl. 3: Administration et comptabilité des communes des arrondissement de Delémont et Porrentruy (Crémines).

Archives municipales de Montbéliard (AMM)

- GG 31: Eglise allemande du Château, Baptêmes, mariages, décès, 1734-1776

96 Koelliker 2003, p. 42.

97 Boschetti-Maradi 2006, p. 237, reprend Keller-Ris 1910, p. 157. Kulling 2001, p. 31 et note 28, reprend Staehelin 1947, note 2, Amweg 1941, II, p. 373 et Archéologie du poêle, p. 226 et Vogt, Maggetti et Galetti 2000, pp. 30, 31 et 85.

98 Keller-Ris 1910, p. 157.

99 Amweg 1941, II, p. 373 cite Schwab, alors non encore publié.

Bibliographie

Amweg Gustave, 1941; Les arts dans le Jura bernois et à Bienne, II, Porrentruy, chez l'auteur, p. 373-374.

Angst Heinrich, 1889; Lenzburger Fayencen. ASA, XXII, Heft 3, pp. 243-244.

Bandelier André, 1980; Porrentruy sous-préfecture du Haut-Rhin, un arrondissement communal sous le consulat et l'Empire 1800-1814. Neuchâtel, Editions de la Baconnière, 624 p.

Boschetti-Maradi Adriano, 2006; Gefässkeramik und Hafnererei in der Frühen Neuzeit im Kanton Bern. Bernisches Historisches Museum, 379 p.

Ducret Siegfried, 1950; Die Lenzburger Fayencen und Öfen des 18. u. 19. Jahrhunderts: ein Beitrag zur Geschichte der schweiz. Keramik. Aarau, Verlag der AZ-Presse, 194 p.

Ducret Peter, 1982; Schweizerische Fayencen des 18. Jahrhunderts. Keramos, 98, pp. 45-66.

Eramo Giacomo, 2005; Pre-industrial glass-making in Switzerland: archaeometrical study of the glass-melting furnaces and the crucibles of the glassworks of Derrière-Sairoche (Ct. Berne, 1699-1714) and Südel (1723-1741). Fribourg, Université/Institut de Minéralogie et de Pétrographie (Thèse de doctorat).

Fleury Ernest, 1909; Le sidérolithique suisse. Son origine et sa formation. Extrait des Mémoires de la Société fribourgeoise des Sciences naturelles, Géologie et géographie, VI, pp. 199-258.

Frei Karl, 1931; Zur Geschichte der aargauischen Keramik des 15.-19. Jahrhunderts. ASA, 33, p. 72-202.

Frêne Théophile Rémy, 1993; Journal de ma vie. Vol 5 (Documentation). Porrentruy, Société jurassienne d'émulation ; Bienne, Intervalles, 727 p.

Galetti Giulio, Maggetti Marino et Vogt Albert, 2000; 200 Jahre keramische Industrie in Matzendorf und Aedermannsdorf 1798-1998. Matzendorf, Verein «Freunde der Matzendorfer Keramik», 190 p.

Grandchamp Georges, 1976; La faïencerie de Sainte-Catherine près d'Annecy. In: Métiers et industrie en Savoie. Actes du congrès des Sociétés savantes de la Savoie, Annecy, 1974. Annecy, Académie Salésienne, pp. 167-187 (Mémoires et Documents LXXXVI).

- Ivol-Lelouarn Viviane*, 1995; A propos du poêle monumental situé dans le grand salon de l'hôtel Beurnier-Rossel à Montbéliard. Archéologie du poêle en céramique du haut moyen âge à l'époque moderne. Technologie, décors, aspects culturels. Actes de la table ronde de Montbéliard, p. 226 et pl. 10.
- Keller-Ris J.*, 1910; Johann Jakob Frey, der Fayenzler, 1745-1817. ASA, XII, pp. 149-164.
- Koelliker René*, 2003; Les faïences de Crémines: mythe ou réalité? Intervalles, 67, pp. 39-44.
- Kohler Xavier*, 1873; Vente de biens nationaux dans le Département du Mont-Terrible en 1797 et 1798. Actes de la Société jurassienne d'Emulation, pp. 81-107.
- Kulling Catherine*, 2001; Poêles en catelles du Pays de Vaud confort et prestige. Les principaux centres de fabrication au XVIIIe siècle. Lausanne, Association du Vieux Lausanne/Musée historique de Lausanne, 320 p.
- Kündig Ernest et de Quervain Francis*, 1941; Fundstellen mineralischer Rohstoffe in der Schweiz. Bern, Kümmerly und Frey, 193 p.
- Kündig Rainer, Mumenthaler Thomas et al.*, 1997; Die mineralischen Rohstoffe der Schweiz. Zürich, Schweizerische Geotechnische Kommission, 522 p.
- Lehmann Hans*, 1920; Zur Geschichte der Keramik in der Schweiz. I. Die Lenzburger Fayence- und Porzellanmanufakturen. B) Hans Jakob Frey, 1745-1817. ASA, XXII, p. 105-115.
- Lesur et Tardy*, 1958; Les poteries et les faïences françaises, 2e partie, Paris, p. 440.
- Messerli-Bolliger Barbara*, 1993; Keramik in der Schweiz. Von den Anfängen bis heute. Zürich, pp. 96-103.
- Morel Charles-Ferdinand*, 1813; Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant évêché de Bâle, réuni à la France en 1793. Strasbourg, Levraut, 348 p.
- Morgenthaler H.*, 1925; Zur Geschichte der Berner Fayencefabrikation. ASA, Neue Folge, 27, pp. 185-196.
- Nardin Léon et Mauvaux Julien*, 1910; Histoire des corporations d'arts et métiers des Ville et Comté de Montbéliard et des seigneuries en dépendant, tomes I, Paris, Honoré Champion, 510 p.
- Neuenschwander Heidi* 1984; Geschichte der Stadt Lenzburg von der Mitte des 16. zum Ende des 18. Jahrhunderts. Argovia 96, p. 313-322.
- Noothoven van Goor J.-M.*, 1955; Relations entre les faïenceries d'Arnhem, de Strasbourg et de Lenzbourg, Bulletin des ASC, 30/31, pp. 31-33.
- Pierrehumbert Philippe*, 1984; Moutier à travers les âges: quinze tableaux du passé et du présent. Moutier, Editions du Petit Jurassien, 224 p.
- Quiquerez Auguste*, [1850]; Recueil d'observations sur le terrain sidérolithique dans le Jura bernois et particulièrement dans les vallées de Delémont et de Moutier. Tiré à part de Nouveaux mémoires de la Société helvétique des sciences naturelles, 61 p.
- Schneider Hedwig*, 1937; Die bernische Industrie- und Wirtschaftspolitik im 17. und 18. Jahrhundert. Schweizer Studien zur Geschichtswissenschaft, XVIII, Heft 3, pp. 383-555.
- Schnyder Rudolf*, 1965; Keramik vom Fuss des oberen und unteren Hauenstein. Bulletin des ASC, 68, pp. 2-8.
- Schnyder Rudolf*, 1978; Porzellan und Fayence im Zunfthaus zur Meisen. Bern, Haupt, 15 p. et 16 pl. (Aus dem Schweizerische Landesmuseum).
- Schnyder Rudolf*, 1980; Kachelofen aus Fayence. Bericht der Gottfried Keller-Stiftung 1977, 1978, 1979 und 1980, pp. 48-52.
- Schnyder Rudolf*, 1998; Cerâmica da Suíça do século XVI ao século XIX. In: Cerâmica da Suíça do Renascimento aos nossos dias Museu Nacional do Azulejo, Lisboa, p. 31, 84.
- Schnyder Rudolf*, 2008; Die Ausstellung 200 Jahre Matzendorfer Keramik von 1997 im Historischen Museum Olten. Bulletin des Amis Suisses de la Céramique, 121, pp. 3-66.
- Schwab Fernand*, 1921; Schweizer Industrie- und Handelsstudien, 7. Heft Beitrag zur Geschichte der bernischen Geschirrinindustrie. Weinfelden-Konstanz, A. G. Neuenschwander'sche Verlagsbuchhandlung, p. 7-131.
- Schwab Fernand*, 1927; Tonwaren. Die industrielle Entwicklung des Kantons Solothurn und ihr Einfluss auf die Volkswirtschaft. Festschrift zum 50-jährigen Bestehen des solothurnischen Handels- und Industrievereins, 1874-1924, IV. Lieferung, p. 451-477.

Schwab Ferdinand et Lehmann Hans, 1921; Die Fayence- und Porzellanfabriken in der Umgebung von Bern. ASA, Neue Folge, 23, pp. 123-131.

Staehelin Walter A., 1947; Keramische Forschungen in bernischen Archiven. Revue Suisse d'art et d'archéologie, 9, pp. 101-118.

Staehelin Walter A., 1959; Schweizer Faiencler in Frankreich: Johann Jakob Frey, Andreas Dolder und Jean Pierre Mulhauser. Mitteilungsblatt der Keramik Freunde der Schweiz, 46, pp. 9-10.

Stettler Michael et Maurer Emil, 1953; Die Bezirke Lenzburg und Brugg, Basel (Die Kunstdenkmäler des Kantons Aargau 2).

Suratteau Jean-René, 1965; Le département du Mont-Terrible sous le régime du Directoire (1795-1800): étude des contacts humains, économiques et sociaux dans un pays annexé et frontalier. Paris, Belles-Lettres, 1078 p. (Annales littéraires de l'Université de Besançon 71; Cahiers d'études comtoises 7).

Tardy-Lengellé, 1983; Les poteries, les faïences et les porcelaines européennes. Historiques, caractéristiques, décors, couleurs, et 4500 marques, 2e partie. Paris, Tardy Lengellé, pp. 608-1125.

Thurmann Jules, 1832; Essai sur les soulèvements jurassiques du Porrentruy. Paris, F. G. Levrault, 84 p.